Les Représentants des Parents d'Élève non affiliés, FCPE, PEEP de Savigny-sur-Orge rpe-savignysurorge@googlegroups.com

À l'attention de M. le Maire Eric Mehlhorn 48 avenue Charles-de-Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge Savigny-sur-Orge, le 19.05.2016

Objet : lettre ouverte à Monsieur le Maire à propos du portail famille

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion d'information en mairie le vendredi 13 mai, nous avons découvert le « portail famille » et pu échanger à propos du nouveau règlement concernant le périscolaire.

Les changements suivants ont été annoncés :

- Suppression de la demi-heure gratuite de 16h à 16h30 : si personne ne vient chercher l'enfant à 16h, il doit rester à l'étude pour les élémentaires avec impossibilité de venir le chercher avant 17h30 ou à la garderie pour les maternelles avec impossibilité de venir le chercher avant 17h.
- Le mercredi, seuls les enfants inscrits au centre de loisirs pourront manger à la cantine, il ne sera plus possible de venir les chercher après le repas à 13h15. Ils seront contraints de rester au centre jusqu'à 17h au moins.
- Les parents devront obligatoirement inscrire les enfants pour l'ensemble des activités périscolaires (accueil du matin, cantine, garderie, étude, centre de loisirs), via internet, sur le « portail famille » au plus tard le jeudi précédent pour toute la semaine suivante.
- Passé ce délai, il n'est pas prévu de possibilité d'annulation, même si l'absence de l'enfant est liée au fonctionnement de l'école (enseignant absent, sortie prématurée de l'enfant pour cause de maladie ou d'accident...). Seules les absences pour raison médicale, sur présentation d'un justificatif dans les 3 jours en mairie, ne feront pas l'objet d'une facturation, hormis le premier jour considéré comme un jour de carence.
- Les familles n'ayant pas d'accès à internet devront se déplacer en mairie pour effectuer leur réservation, aux horaires d'ouverture du service régie (fermé le mercredi).
- Si l'enfant n'est pas inscrit, il sera pris en charge, mais une facturation supplémentaire de 200 % sera appliquée :
 - o Une famille payant le repas de cantine 4,68 € se verra facturée le repas 14,04 €
 - Une famille payant une journée de centre de loisirs hors repas 7,77 € sera facturée
 23,31 €
- Pour les petites vacances, les réservations pour le centre de loisirs devront être finalisées un mois à l'avance.
- Pour cet été, le règlement précise que les inscriptions seront closes le 2 juin pour la fréquentation du centre de loisirs en juillet <u>et</u> en août. Vous avez annoncé que le délai limite d'inscription au centre de loisirs pour les vacances de cet été devrait être reporté au 16 juin.
- Or, les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires sont ouvertes en mairie au service régie jusqu'au 23 juin 2016. C'est lors de cette formalité que les parents obtiennent les identifiants et mots de passe pour se connecter au « portail famille » ainsi que le règlement y afférant.

Si nous pouvons entendre la nécessité d'anticiper la fréquentation des structures périscolaires, afin d'en optimiser la gestion, la rigidité du système, le manque d'information et la précipitation de sa mise en fonction ne permettent pas aux familles de s'organiser. La surfacturation et les délais prévus

apparaissent comme de nouvelles contraintes qui vont pénaliser la vie quotidienne des familles saviniennes sans contrepartie.

Il apparait nécessaire d'apporter une souplesse certaine au règlement prévu. Nous vous demandons :

- La possibilité d'annuler une réservation au moins 48h à l'avance.
- Un délai de 15 jours maximum pour les vacances scolaires.
- D'attendre la fin des inscriptions en service régie le 23 juin pour clore les réservations d'été et permettre la réservation en juillet pour le mois d'août.
- Une plus grande tolérance pour des absences et inscriptions de dernière minute ponctuelles.
- La possibilité d'envoyer les justificatifs par courrier ou par mail
- Le retrait de la journée de carence.
- Le rétablissement de la demi-heure gratuite et la possibilité d'aller chercher ses enfants entre 16h et 16h30. La pérennité de cette mesure avait été confirmée par l'adjointe déléguée aux affaires scolaires lors de plusieurs conseils d'école.
- De permettre aux parents de venir chercher leurs enfants après la cantine du mercredi. La mesure prévue obligerait les parents à revoir leurs horaires de travail, dans un délai qui est déjà trop court. Certains enfants ne pourront plus participer aux activités sportives et culturelles pratiquées le mercredi.
- De reconsidérer la surfacturation de 200 % qui est disproportionnée.

Pour que le « portail famille » soit à la fois un outil de gestion efficace pour la commune et un service simplifiant réellement les démarches des familles, nous attendons que vous soyez à l'écoute de ces demandes et nous restons disponibles pour un échange constructif à ce propos dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Les Représentants des Parents d'Élèves FCPE, PEEP et non affiliés de Savigny-sur-Orge et l'association APESSO

RPE non affiliés et FCPE, école maternelle Aimée Leclerc RPE non affiliés, école maternelle Mermoz RPE non affiliés, école maternelle Les Marguerites RPE non affiliés et PEEP, école maternelle Louise Michel RPE FCPE, école maternelle Kennedy RPE non affiliés et FCPE, école maternelle Paul Bert RPE non affiliés, école maternelle Jules Ferry RPE non affiliés, école maternelle Aristide Briand RPE non affiliés, école maternelle Saint-Exupéry RPE non affiliés, école maternelle Chateaubriand

RPE non affiliés, école élémentaire Kennedy
RPE non affiliés et FCPE, école élémentaire Jules Ferry 1
RPE non affiliés et FCPE, école élémentaire Jules Ferry 2
RPE non affiliés et FCPE, école élémentaire Saint-Exupéry
RPE non affiliés, école élémentaire Ferdinand Buisson
RPE non affiliés, PEEP et FCPE, école élémentaire Louise Michel
RPE non affiliés, école élémentaire Aristide Briand